

DIGITAL G_{ateway} 2G_{overnment}

Numérisation de la communication « business to government » dans les Flanders Gateways

- Eric Verlinden

- Comité de pilotage du Forum National – 14.02.2020

VIL
EMPOWERING
LOGISTICS



CADRE DU PROJET



Quatre *use cases*

- Procédure d'urgence numérique
- *Verification Management*
- Biens stratégiques
- Reporting AFCN



VIL
EMPOWERING
LOGISTICS



USE CASE – PROCÉDURE D'URGENCE NUMÉRIQUE

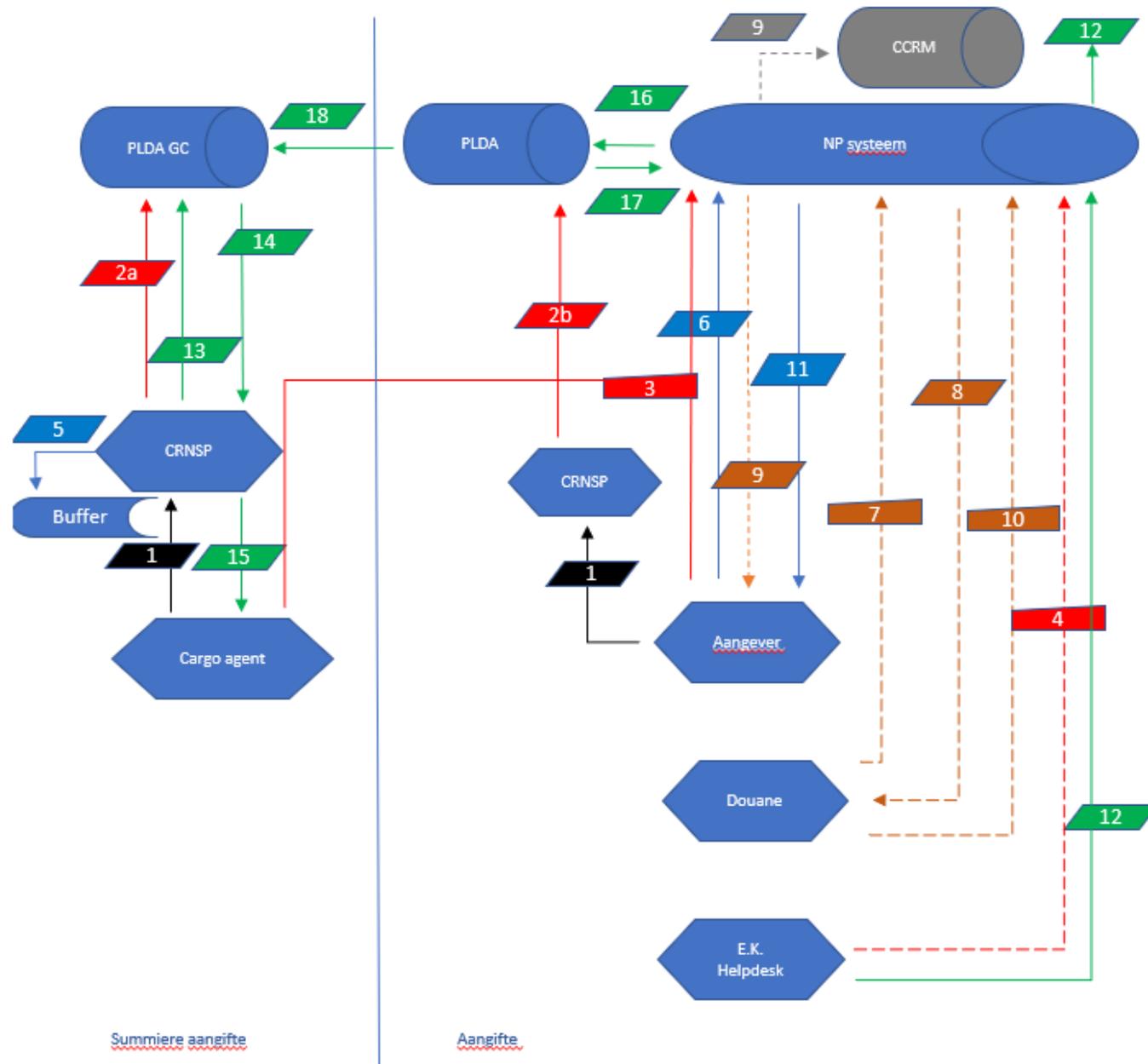
Procédure d'urgence numérique

État de la situation :

- Les *as-is flows* des procédures de déclaration validés.
- Document explicatif sur les *as-is flows*.
- *To be flows* : principes validés par la douane (Comité de pilotage : *IT* et *Legal*) :
 - Import ;
 - Export ;
 - Transit (départ et arrivée).
- Plus d'obstacles en perspective

Procédure d'urgence numérique

Exemple de *to-be flow* : procédure d'importation.



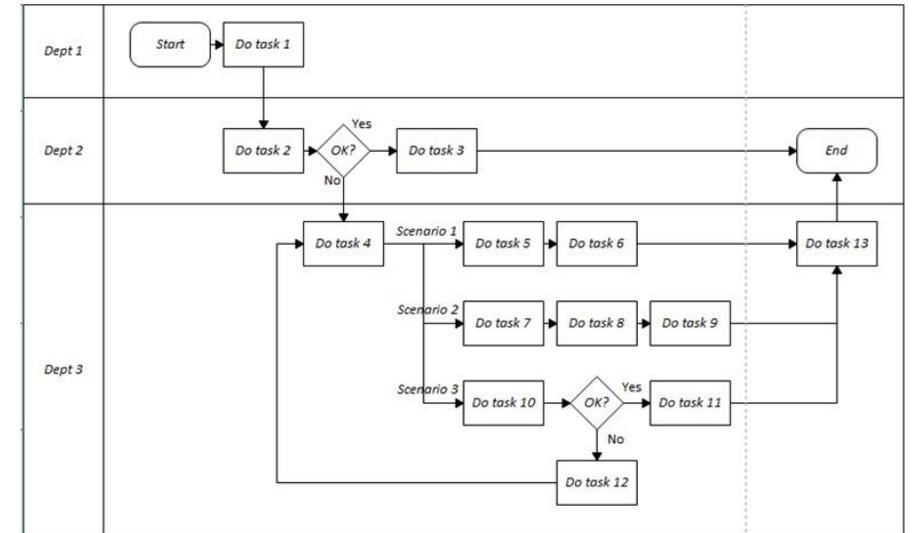
1. L'agent cargo (GHA) envoie des messages au CRNSP selon la procédure habituelle.
 - Idem pour un opérateur d'un entrepôt de type B ?
2. Le message habituel à PLDA ne peut être envoyé en raison de l'indisponibilité de PLDA ou de problèmes dans le chef du déclarant.
3. Le déclarant/CRNSP requiert la procédure d'urgence via le système PU.
4. Le helpdesk du BU annonce la procédure d'urgence dans le système PU via l'interface graphique (GUI).
 - Quid de l'annonce actuelle via site Web ou e-mail (API, RPA) ?
 - Numéro d'appel. Général ou spécifique à une entreprise.
5. Le CRNSP met les données en mémoire tampon.
 - Tout le monde a-t-il besoin d'une autorisation pour la mise en mémoire tampon ?
 - Au cours de la procédure d'urgence, le déclarant est personnellement responsable de sa garantie. Contrôles a posteriori possibles.
6. Le déclarant envoie la déclaration IM avec LRN au système PU (directement ou via CRNSP).
 - La référence normale au régime précédent (CM) est maintenue.
 - Cette déclaration dans le système PU est considérée comme une déclaration provisoire/incomplète (cf. Déclaration provisoire LGG, notification de marchandises en vrac dans des ports).
 - Période transitoire : Quid si la déclaration a déjà été introduite au lancement de la procédure d'urgence, mais pas encore de MRN reçu ? Quid si MRN déjà reçu, mais pas encore de mainlevée (en cas de contrôle) au lancement de la procédure d'urgence ?
7. La CRC opère une sélection manuelle dans le système PU via l'interface graphique (GUI).
 - Les timers de 30 min ou de 2 h prévus dans l'e-mail « procédure d'urgence » restent en vigueur.
 - Le paramètre par défaut est « aucun contrôle ». Statut à contrôler sur une base comparable à la méthode normale. Tenir compte des entreprises AEO ou des déclarants avec une approche « system based », qui subissent moins de contrôles.
 - Timer suivi automatiquement d'une mainlevée ? Dans PLDA, la sélection est directement claire. Est-ce également possible dans le système PU ? Quid des filtres de base pour traiter rapidement une grande quantité de déclarations en fonction du déclarant, de l'origine, etc. ?
 - Il n'y a pas de couplage avec MODA. L'interface utilisateur (UI) de la douane ne prévoit qu'une case à cocher pour modifier le statut en « contrôle » et en « mainlevée » à l'issue du contrôle. Un champ de remarques est également prévu.
8. Le système PU avertit la chambre de régie concernée. C'est nécessaire en cas d'indisponibilité du système Quintec. Quintec tourne toutefois sur des serveurs séparés. Cette notification est-elle dès lors nécessaire ?
9. Le système PU envoie une notification de contrôle ou de mainlevée au déclarant et au CCRM (conteneur uniquement dans ANR, nécessaire en cas de procédure d'urgence pour les entreprises individuelles).
10. La chambre de régie procède à la mainlevée de la déclaration dans le système PU via l'interface graphique (GUI).
11. Le système PU envoie la mainlevée au déclarant.
12. Le système PU met fin à la procédure d'urgence à la fin prévue de la procédure ou après action du helpdesk.
 - Quid de l'annonce actuelle via site Web ou e-mail (API, RPA) ?
 - Toutes les déclarations qui ont déjà été envoyées (étape 5) dans le système PU sont encore traitées dans le système PU.
 - Période de récupération (voir e-mail « procédure ») nécessaire ?
13. Le CRNSP envoie les données en mémoire tampon à PLDA flux de marchandises dans les délais convenus (48 h) après la procédure d'urgence.
14. PLDA flux de marchandises envoie la réponse au CRNSP.
15. Le CRNSP transmet la réponse à l'agent cargo (GHA) selon la procédure habituelle.
16. À l'issue du délai convenu pour la libération des données en mémoire tampon (48 h), le système PU envoie une déclaration IMX (IMY ?) à PLDA.
17. PLDA envoie la mainlevée (MRN) au système PU.
 - Quid des messages d'erreur ?
18. PLDA apure le flux de marchandises. Est-ce possible sur la base d'IMX ou d'IMY ?



Procédure d'urgence numérique (2)

Prochaines étapes :

- Acheter le document explicatif sur les *as-is flows*.
- Analyse fonctionnelle (en collaboration avec PoA) :
 1. rôles fonctionnels ;
 2. fiche par étape de la procédure : description, questions en suspens ;
 3. schéma de la procédure échelonné dans le temps (*time-based proces map*) ;
 4. témoignages d'utilisateurs (*user stories*) ;
 5. ensembles et éléments de données ;
 6. maquette de l'interface utilisateur de la douane.



Procédure d'urgence numérique (2)

Planning :

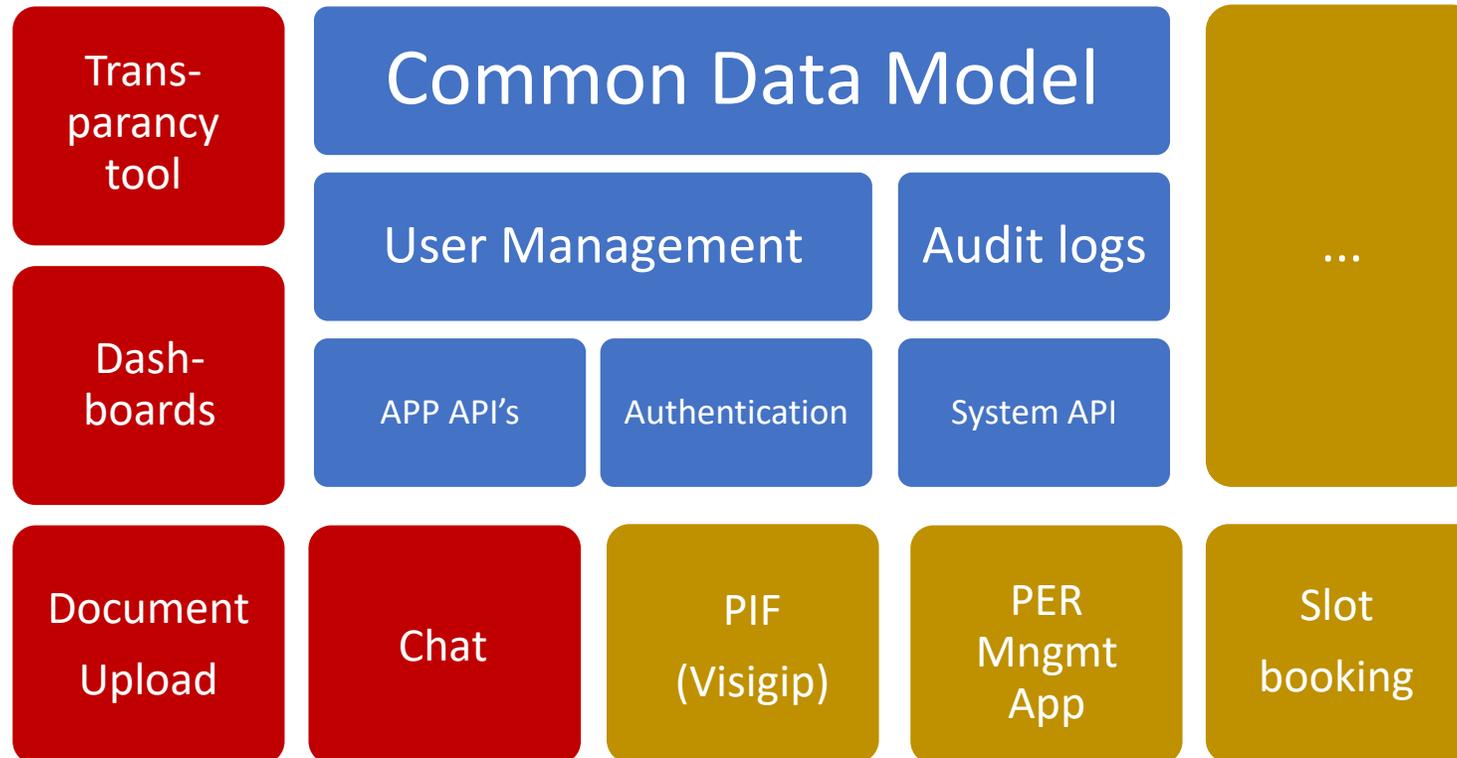
- Version finale *as-is* : avril 2020 ;
- Version *draft* de l'analyse fonctionnelle (étapes 1-4) : juin 2020 ;
- CM et CP : juin 2020 ;
- Version finale de l'analyse fonctionnelle (étapes 1-4) : septembre 2020 ;
- Analyse fonctionnelle (étapes 5-6) : octobre 2020 ;
- Procédure d'approbation de la douane : à partir de septembre 2020.

VIL
EMPOWERING
LOGISTICS



***USE CASE – VERIFICATION
MANAGEMENT***

Verification Management



Verification Management

Objectifs :

- Optimiser l'efficacité et la transparence des procédures de vérification ;
- Douane, AFSCA, etc. ;
- Avantages tant pour les entreprises que les services publics ;
- Rendre les e-mails et le téléphone inutiles.

Concept :

- Base = déclarations, mainlevées de PLDA et NCTS (via *providers*) ;
- Sélection par notification XML, e-mail (p. ex. NGPS) ou interface utilisateur ;
- Un *workflow* est attribué aux envois à contrôler (cf. traitement des plaintes dans l'outil CRM) ;
- Les *workflows* dépendent du type d'envoi et de sélection ;
- *Scope* : interaction entre les entreprises et/ou les services publics.

Verification Management

État de la situation :

- Les *as-is flows* des procédures de vérification validés (douane et AFSCA) ;
- Concept élaboré en collaboration avec les entreprises.

Verification Management

Prochaines étapes :

- Rédiger la fiche de cas :
 - la soumettre aux entreprises ;
 - la présenter lors de la réunion du Comité de pilotage.
- Analyse fonctionnelle (en collaboration avec NxtPort) :
 - développer black box ;
 - développer applications génériques ;
 - développer applications spécifiques.
- Concertation ultérieure avec le Comité de pilotage.

VIL
EMPOWERING
LOGISTICS

USE CASE – BIENS STRATÉGIQUES



Biens stratégiques

Situation actuelle :

- Demande et octroi via le système numérique DSG ;
- Délivrance de l'original par DSG (validité de trois ans) ;
- Apurement par la douane, manuellement au verso de l'original ;
- Erreurs en nombre, apurement pas clair, divergences et originaux perdus ;
- Dossiers de recherche DSG inutiles.

Biens stratégiques

Concept :

- Solution simple avec un minimum de développement logiciel ;
- Dévier et traduire les MRN et messages de mainlevée ;
- DSG s'occupe du traitement dans leur système ;
- Automatisation de l'apurement ;
- Autorisation originale superflue ?

Biens stratégiques

Prochaines étapes :

- Réunion de brainstorming :
 - DSG
 - Demandeurs
 - CRNSP
- Développement ultérieur

VIL
EMPOWERING
LOGISTICS



USE CASE – REPORTING AFCN

Reporting AFCN

- AFCN
- Début : avril 2020
- Surtout communautés aéroportuaires
- Pas d'implication de la douane

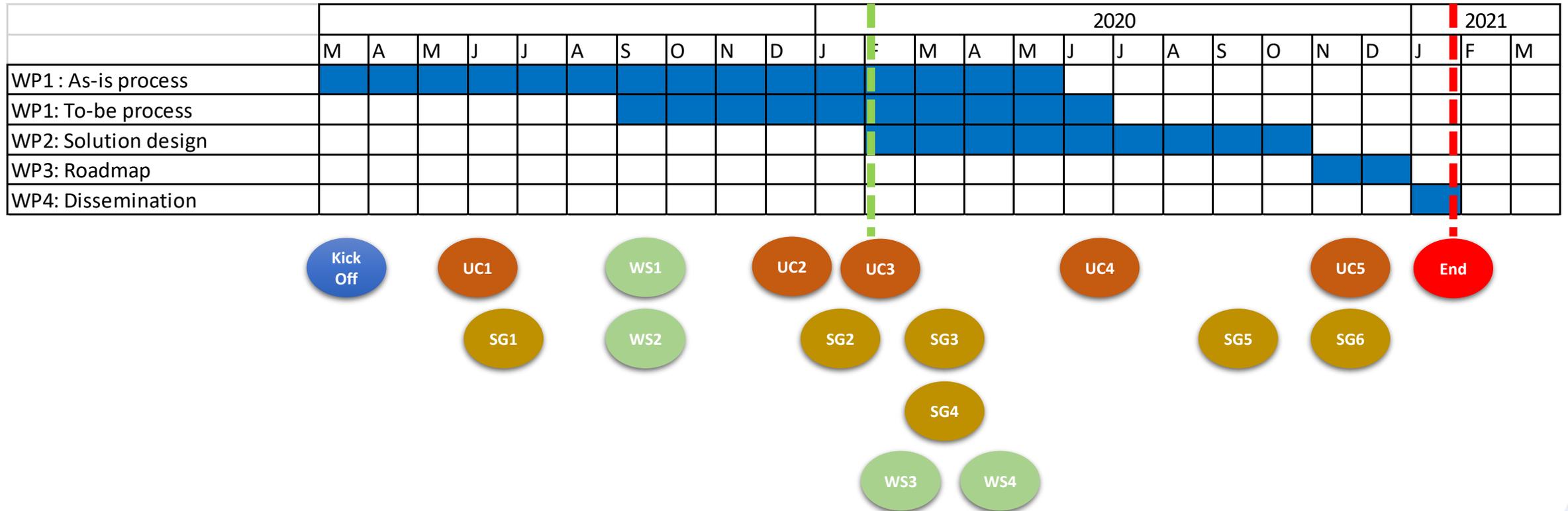


VIL
EMPOWERING
LOGISTICS



PLANNING DU PROJET

Planning



VIL
EMPOWERING
LOGISTICS

DES QUESTIONS ?

MERCI !



VIL

EMPOWERING
LOGISTICS



DE KRACHT
VAN VELEN
IS DE KENNIS
DIE ZE DELEN

Koninklijkelaan 76, B-2600 Berchem
• T +32 3 229 05 00

WWW.VIL.BE
info@vil.be

